

LR  
SF/2021 – D n°99

## **CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU SERVICE ADMINISTRATIF DE GRANDANGOULEME**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux, ,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté n°2017-A-30 du 25 janvier 2017 portant création de la régie de recettes et d'avances du Service Administratif de GrandAngoulême,

Vu, l'arrêté n°2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

Considérant l'absence de mouvements comptables sur la régie de recettes et d'avances du Service Administratif depuis maintenant plusieurs années,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 Mars 2021,

### **ARRETE**

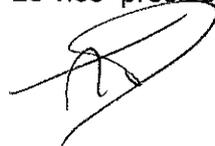
**Article 1 :** La régie d'avances et de recettes du service Administratif de GrandAngoulême est clôturée.

**Article 2 :** La clôture de cette régie prend effet au 29 Mars 2021.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 29 Mars 2021

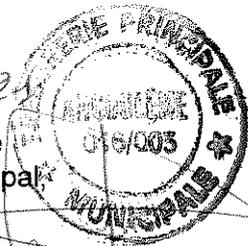
Par déléation,  
Pour le président,  
Le vice-président



François NEBOUT

*Le 26/03/2021*

Pour avis conforme  
Le Trésorier Municipal



*Damien THOMAS*

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le - 1 AVR. 2021  
Publié ou notifié  
Le - 1 AVR. 2021